

BULLETIN
D'INFORMATIONS

RÉALISÉ PAR
FAMILLES RURALES
DE LA SOMME

Accueil de loisirs du RPI de CARREPUIS

INFORMATIONS UTILES

Ce bulletin d'informations est destiné à vous donner tous les renseignements utiles concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs de CARREPUIS. Toutefois, si vous ne trouviez pas dans ces lignes la réponse que vous cherchiez, n'hésitez pas à contacter :

Le service accueil de loisirs du RPI de CARREPUIS: accueildeloisirs.rpi.carrepuis@gmail.com

Familles rurales de la somme au 03.22.71.13.90 ou fd.somme@famillesrurales.org

Le secrétariat de la commune au 03.22.87.35.48 ou carrepuis.mairie@wanadoo.fr

DOCUMENTS D'INSCRIPTION TELECHARGABLE SUR LE SITE:

<https://www.famillesrurales.org/somme/>

**Le RPI DE CARREPUIS via la Fédération Familles rurales de la Somme,
met en place un service d'Accueil de loisirs périscolaire, cantine, et durant les
vacances**



Les intentions éducatives choisies par l'équipe d'animation vis-à-vis des enfants se déclinent en 4 phases :

Participer – Créer - Se construire - Découvrir

Nos objectifs éducatifs généraux sont de :

- Permettre à chaque enfant de pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir, l'expérimentation et l'imaginaire.
- Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles en faisant que chaque moment de la vie quotidienne en collectivité soit une véritable activité en soi.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.
- Permettre la découverte et le respect de son environnement.
- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant.



La cantine en période scolaire



Tous les jours, durant l'école, nous vous proposons un service cantine de 12h00 à 14h00, pour tous les enfants scolarisés au RPI de Carrépuis dans les locaux de la salle des fêtes de CARREPUIS.

Les enfants seront pris en charge à la descente du bus ou à la sortie de l'école de Carrépuis par les animatrices, mangeront le repas fourni par la société API restauration et seront ramenés soit au bus soit à l'école de Carrépuis.

Le périscolaire



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle périscolaire (à côté de la mairie)
Pour les enfants scolarisés au RPI de Carrépuis

- Le matin de 7h30 à 9h 00
- Le soir de 17h00 à 18h30

Différents espaces d'activités sont proposés à vos enfants. Ils peuvent ainsi commencer ou terminer leur journée en lisant, en jouant à des jeux de société ou en réalisant une activité manuelle.



MODALITES D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE /CANTINE

Afin que les enfants soient pris en charge par l'équipe d'encadrement, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription mensuelle pour périscolaire du soir et la cantine

Attention:

Pour toute commande de repas ou d'annulation, veuillez nous adresser un mail à : accueildeloisirs.rpi.carrepuis@gmail.com au plus tard la veille avant 8h30

Pour toute inscription ponctuelle au périscolaire du soir ou annulation, veuillez nous adresser un mail à accueildeloisirs.rpi.carrepuis@gmail.com au plus tard le jour même avant 8h30

Toute fois, si une urgence survient et que vous souhaitez que l'on prenne en charge votre enfant, veuillez téléphoner au 03.22.87.41.56 (urgence uniquement)

Accueil de loisirs du mercredi



A ce jour, la fréquentation potentiel à l'accueil de loisirs du mercredi est trop basse pour nous en permettre la mise en service.

Toutefois, si vous en avez besoin, faite-le nous savoir afin que l'on puisse étudier votre demande.

Accueil de loisirs petites et grandes vacances

L'Accueil de Loisirs des petites et grandes vacances est ouvert de 8h00 à 18h00.

Période d'ouverture uniquement la première semaine des petites vacances de la toussaint, d'hiver et de printemps ainsi que les quatre semaines de juillet.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants à la semaine (avec ou sans repas).

Les inscriptions à l'accueil de loisirs et à la cantine se feront dans le mois précédant l'ouverture de l'accueil de loisirs « vacances ».

Les activités du mercredi, des petites et grandes vacances sont proposées sous forme de projets d'animation par période, adaptées à chaque âge . Ils sont développés, pour les mercredis, de vacances à vacances; pour les petites vacances sur une semaine et pour l'été sur quatre semaines.

L'équipe d'encadrement propose ainsi une variété de possibilités : activités sportives, artistiques ou culturelles, sur site ou en sortie.

Les objectifs de ces activités sont de permettre à l'enfant de s'épanouir, d'acquérir de l'autonomie, d'expérimenter pour élargir ses connaissances afin de comprendre et découvrir le monde qui l'entoure, dans le respect de son rythme, de ses besoins et des envies individuels ou collectifs.

Modalités d'inscription et tarifs

Documents à fournir lors de l'inscription pour tous les services rattachés à l'accueil de loisirs:

- Fiche d'inscription générale totalement renseignée,
- Attestation de votre QF de moins d'un mois pour les ressortissants MSA,
- Autorisation d'accès à CAF Partenaires pour les ressortissants CAF (Nous utiliserons CAF Partenaires pour vérifier le quotient familial),
- Fiche sanitaire à faire à chaque rentrée,
- Photocopie des pages de vaccinations de votre enfant,
- La fiche d'inscription par période (périscolaire, cantine, mercredi, petites et grandes vacances).

Périscolaire et cantine			
	QF < 700	701<QF< 1250	1251< QF
Périscolaire matin	2.00€	2.10€	2.20€
Périscolaire soir	2.00€	2.10€	2.20€
Cantine	5.00€	5.00€	5.00€

Mercredi			
	QF < 700	701<QF< 1250	1251< QF
½ journée	3.50€	4.00€	4.50e
journée	7.00€	8.00€	9.00€
Cantine	5.00€	5.00€	5.00€

Petites et grandes vacances			
Semaine	QF< 700	701< QF<1250	1251< QF
Enfant habitant dans une des communes du RPI	35.00€	37.50€	40.00€
Enfant extérieur au RPI mais scolarisé dans le RPI	40.00€	42.50€	45.00€
Cantine	5.00€	5.00€	5.00€

Nous prenons la Carte loisirs Caf (déduction de 15€ par semaine et par enfant pour les ayants droit) et les chèques vacances MSA. Les aides seront directement déduites des factures.

Nous acceptons le règlement par CESU et Chèques Vacances .

Renseignez vous auprès de votre Comité d'Entreprise pour une aide éventuelle

